

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du vendredi 16 juin 2023, à 19h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Florian Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée, en particulier à M. Olivier Fahrni, nommé au Conseil général à la suite de la démission de M. Daniel Dreyer (PLR). Il remercie également le public et la presse de leur présence. Il profite de souhaiter un joyeux anniversaire à M. Frédéric Mairy (cc) et l'Assemblée entame la traditionnelle chanson avec remerciements du conseiller communal. Le président informe également que le souper se déroulera au restaurant de l'Aigle et non pas aux Mines d'Asphalte comme prévu initialement.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 38 membres (39 à l'arrivée de M. François OPPLIGER (PS) à 19h21)

Majorité absolue: 20 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- **Excusés** 2 membres Malo Bortolini (PLR) et Sokol Mehmetaj (UDC)

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, MM. Patrice Rudaz et Steve Schimmer, techniciens du son, ainsi que trois spectateurs et deux membres de la presse sont présents.



Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2023
3. Lettres et pétitions
4. Examen et approbation des comptes annuels 2022
5. Rapports de gestion 2022 (rapports d'information)
6. Mandat de prestations confié à la Maison de l'Absinthe
7. Modification du règlement de police
8. Motion du groupe PLR : Pour la création d'une carte « citoyen de Val-de-Travers »
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Nomination du Bureau du Conseil général

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

Le procès-verbal ne suscitant pas de commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

Le président a reçu deux courriers : l'un de M. Daniel Dreyer (PLR), qui a présenté sa démission pour le 31 mai, l'autre de Mme Gloria Dias (PS), démissionnaire au 31 août prochain.

4. Examen et approbation des comptes annuels 2022

GED acg29701 | rcg30528

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEF COS).

M. MAIRY (cc) indique que c'est évidemment toujours un certain plaisir pour le Conseil communal de présenter des comptes positifs. En précisant bien qu'il parle d'un résultat positif et non pas de bénéfice. Ce bon résultat est dû en grande partie à des opérations comptables de réévaluation de participations au patrimoine administratif, qui permettent de présenter un résultat bien meilleur qu'attendu puisque le Conseil communal était parti avec un budget relativement alarmant pour au final se retrouver avec un résultat positif de plus de 1,7 million de francs. Le Conseil communal a veillé à mettre en évidence dans son rapport les quelques éléments qui expliquent ces différences entre le budget et les comptes pour avoir une telle différence. Parmi ces différences, plusieurs sont des indicateurs plutôt positifs. En 2022, les recettes fiscales ont été meilleures qu'attendu. C'est aussi le cas pour les premiers mois de cette année par rapport au budget 2023. La tendance reste globalement bonne, avec une facture sociale elle aussi nettement moins élevée que ce qu'avait calculé le canton, avec une différence pour la Commune de près d'un million de francs. Là aussi, aujourd'hui, les dépenses en matière d'aide sociale, de subsides d'assurance maladie et autres restent a priori dans une évolution beaucoup plus contenue que ce qui était craint il y a maintenant un an et demi. Avec également un taux de chômage historiquement bas qui, de fait, a des effets en cascade sur passablement d'éléments, notamment les recettes fiscales évidemment, et les dépenses en matière de facture sociale entre autres. Donc un climat qui, globalement, est meilleur aujourd'hui que ce qui était redouté à l'automne 2021 quand le budget 2022 a été voté.

Evidemment, il y a aussi quelques éléments d'inquiétudes. La principale reste le niveau d'endettement de la Commune : ce n'est pas une nouveauté dans la mesure où, lorsque le Conseil général a voté, comme demandé par le Conseil communal, certains grands investissements qui se déploient maintenant et qui portent leurs effets déjà dans les comptes, nous savions que ce serait au détriment de l'endettement, puisque nous n'avons pas la capacité à financer suffisamment ces grands projets qui n'en restent pas moins nécessaires pour Val-de-Travers.

Il est important de souligner que, en faisant abstraction de cette réévaluation importante du patrimoine administratif, on retrouve certes un déficit, mais plus bas qu'imaginé lors de l'établissement du budget. Il s'agit également de souligner que la réévaluation du patrimoine financier devait être couverte par un prélèvement à la réserve, ce qui finalement n'a pas été fait, car la Commune a assumé pleinement le coût de cette réévaluation dans la mesure où le résultat le permettait. En faisant abstraction de cet élément-là, la Commune est sur un déficit de l'ordre du million de francs. L'équilibre n'est donc pas très éloigné. Le Conseil communal sait qu'il sera d'autant plus difficile à atteindre les années prochaines avec le coût de l'endettement qui va augmenter.

L'équilibre n'est donc pas très loin et les efforts déployés, la ligne choisie et le fait d'essayer de diminuer autant que possible les dépenses sans nuire à l'attractivité de Val-de-Travers est toujours, selon le Conseil communal, ce qui mérite d'être poursuivi avec ce résultat qui est encourageant avec ce bouclage de 2022.

Pour faciliter la lecture des comptes, il a été rajouté une page avec les principales différences entre le budget et les comptes, qui permet d'isoler ces éléments et de les expliquer de la façon la plus claire possible. D'un point de vue légal, il était nécessaire aussi d'intégrer dans les comptes les résultats résumés des entités dans lesquelles la Commune détient un minimum de 20%. Se sont donc ajoutés les comptes résumés de la SEVT que nous détenons à 87% et ceux de la coopérative de chauffage à distance des Bayards et de Jardin Malin, qui est une Sàrl dont la commune détient aussi un bon nombre de parts.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

Au nom de la CGF, M. Jean-Marc HIRSCHY (vice-président) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à Couvet, pour l'examen des comptes 2022 et des rapports de gestion. Comme d'habitude, le rapport relatif aux comptes 2022 est d'excellente facture. Cette année, il a encore été amélioré avec l'apport de la page 4, qui résume les principaux écarts entre les comptes et le budget de manière très explicite et la Commission remercie le Conseil communal pour cette nouveauté. En outre, par obligation légale, comme présenté aux pages 56 à 67, le rapport contient dorénavant aussi les comptes résumés des sociétés détenues à plus de 20% par la Commune. Les rapports de gestion des différents dicastères ont été mis à jour et reflètent la situation actuelle.*

Le résultat de l'exercice 2022 affiche un résultat positif de 1,7 million de francs, ce qui, en comparaison au budget qui annonçait un déficit de 1,8 million de francs, a été salué par la Commission. Cependant, comme expliqué dans le rapport des comptes, ce résultat est à relativiser car il résulte principalement de la réévaluation exceptionnelle de 3,3 millions de francs de la participation de la Commune dans plusieurs entités externes, ce qui ne va pas se reproduire chaque année. Pour simplifier, la Commune a des participations dans des sociétés externes, la valeur de ces sociétés a augmenté et donc, la Commune a dû tenir compte de cette plus-value dans son compte de fonctionnement. Ces capitaux ne sont cependant pas immédiatement mobilisables car il faudrait d'abord vendre tout ou partie de la participation de la Commune, ce qui n'est pas, pour l'instant, à l'ordre du jour. Découvrant ce mécanisme cette année, la Commission a souligné l'importance de revoir l'évaluation de la participation de la Commune dans ces entités externes de manière plus régulière afin d'éviter ce genre de surprise, ainsi que le prévoit le Conseil communal. En effet, même si cette année il s'agit d'une bonne nouvelle, il aurait tout aussi bien pu s'avérer que cela résulte en une moins-value grevant les comptes communaux. La Commission a demandé si ce revenu exceptionnel (mais ne générant pas de liquidités supplémentaires) allait impacter les revenus de la Commune relatifs à la péréquation cantonale. Le Conseil communal a expliqué que cela ne serait pas le cas car le calcul de la péréquation dépend uniquement des revenus fiscaux.

Identiquement à l'année précédente, les conditions n'étant plus réunies, il n'a pas été possible, ni d'ailleurs nécessaire, d'activer la réserve de politique budgétaire, ce qui représente une péjoration par rapport au

budget. Rappelons une nouvelle fois que cette dernière n'a été activée qu'une seule fois depuis sa création et reste donc dotée de plus de 13 millions de francs, comme indiqué dans l'État du capital propre, en page 45 des comptes.

La Commission constate que, sans le revenu exceptionnel de 3,3 millions de francs relatif à la réévaluation des participations de la Communes dans des entités externes, le résultat des comptes serait déficitaire de 1,7 million de francs. Ce déficit étant nettement inférieur aux 3,6 millions de francs que le budget 2022 prévoyait avant la ponction dans la réserve, il met en lumière les efforts constants du Conseil communal et des services communaux pour optimiser les dépenses.

Ainsi, au risque de répéter la présentation faite par le Conseil Communal, la Commission souhaite souligner les efforts réalisés par la Commune concernant les charges de biens et services malgré la hausse du coût de l'énergie. Ces charges ont fait l'objet de nombreuses discussions lors de l'établissement du budget 2023, avec une réduction prévue de 1 million de francs. A la lecture des comptes 2022, la Commission constate que la Commune a déjà concrétisé la réduction de ces charges en 2022 et y travaille activement. A la question de la Commission de savoir si les économies déjà réalisées en 2022 allaient réduire celles prévues en 2023, le Conseil communal a répondu par la négative, expliquant que l'objectif fixé par l'amendement voté par le Conseil général pour le budget 2023 reste d'actualité ; il a précisé que certaines économies réalisées en 2022 résultaient de dépenses reportées, que d'autres proviennent de frais d'entretien moins importants que prévus, mais qu'il n'est pas possible de s'attendre simplement à un copier-coller entre 2022 et 2023.

Les autres améliorations concernent un coût inférieur de la facture sociale et des rentrées fiscales plus importantes du côté de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt sur les travailleurs frontaliers et le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. Sur ce dernier point, qui est sujet à votation fédérale, le Conseil communal a indiqué que le budget 2023 intègre déjà les nouveaux taux, le Canton de Neuchâtel ayant anticipé cette adaptation.

A l'inverse, les charges de personnel ont été plus élevées que prévu, notamment suite aux indemnités versées aux ambulanciers. La réévaluation des bâtiments et terrains du patrimoine financier vient également péjorer les comptes par rapport au budget.

Identiquement à l'année passée, la Commission s'est penchée sur le coût de l'endettement qui a augmenté de plus de 11% en une année et qui reste la préoccupation principale. L'augmentation des taux d'intérêts a logiquement augmenté le coût de la dette pour les emprunts renouvelés en 2022. Cependant, ce taux d'endettement ne remet pas en question les investissements votés ces dernières années. Par ailleurs, la Commune restant dans les limites du frein à l'endettement, aucune hausse fiscale n'est prévue pour l'instant. Cela dit, les investissements futurs, en lien notamment avec les enjeux climatiques et énergétiques, restent sources de grandes interrogations. Sur ce point, la Commission a cherché à voir si des démarches sont envisageables au niveau cantonal. L'idée étant de réussir à sensibiliser les autorités cantonales et tenter de revoir les règles de la péréquation et de la distribution de certaines charges. Le Conseil communal a expliqué que ces préoccupations sont largement partagées et qu'il importera aussi que la Confédération soutienne davantage cette transition ; sur le plan cantonal, il est difficile d'attendre des améliorations décisives, même si les communes travaillent ensemble dans ce sens.

Outre ces points, les commissaires ont posé de nombreuses questions de détails sur les comptes, les rapports de gestion, les indicateurs et les objets d'investissements. Le Conseil communal et le responsable des finances ont répondu à toutes nos questions. L'ensemble des commissaires ont préavisé favorablement, et à l'unanimité, l'adoption des comptes et des rapports de gestion 2022. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Quentin DI MEO (PLR) prend la parole ainsi : « Nous ne prendrons la parole qu'une seule fois pour traiter les comptes et le rapport de gestion.

Avant toute chose, il y a lieu ici de remercier chaleureusement le Conseil communal ainsi que toute l'administration de notre collectivité publique pour l'excellent travail accompli durant l'année 2022. Les charges sont maîtrisées, certaines diminuent et la gestion globale de notre commune est saluée par notre groupe. Les efforts constants du Conseil communal dans la réduction des charges et l'optimisation des tâches incombant à notre commune ont de réels effets et certaines choses sont réjouissantes.

Le groupe PLR a étudié avec grande attention les documents fournis par le Conseil communal. Ces documents représentent une très grande charge de travail pour l'administration. Nous en sommes conscients et souhaitons soulever la qualité des documents et l'effort de vulgarisation de certaines parties du dossier qui permettent une lecture constructive et simplifiée. Ces éléments sont très appréciés par notre groupe et nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sur cette voie. D'ailleurs, le peu de questions soulevées par notre groupe démontre la qualité et l'exhaustivité des remarques proposées par l'Exécutif.

Le résultat positif affiché dans les comptes 2022 est, certes, une bonne nouvelle mais relève avant tout de paramètres comptables. Faire du bénéfice ne signifie en aucun cas que la situation est sous contrôle ou, pire, qu'il existe une marge à dépenser aussitôt.

Bien au contraire, rien n'indique actuellement que ce résultat se pérennisera. Le contexte actuel et les indicateurs ne sont pas réjouissants et malheureusement nous ne devons pas relâcher la pression maintenant. De nombreuses incertitudes rendent les budgets futurs difficilement prévisibles.

Chaque année, nous constatons que de nombreux facteurs péjorent ou améliorent nos comptes, parfois pour plusieurs centaines de milliers de francs. Le hasard et les décisions prises à des niveaux politiques supérieurs augmentent toujours davantage le suspens lorsque nous prenons connaissance des résultats de l'année écoulée.

Le niveau de la dette de notre commune rapportée au nombre d'habitants nous inquiète particulièrement. Même si un bénéfice comptable est dégagé, la dette par habitant augmente et ce que nous ne payons pas aujourd'hui devra être payé demain, par d'autres. Mais deux éléments entrent dans cet indicateur : la dette et le nombre d'habitants. Tâchons donc, vu les investissements consentis par notre autorité, de mettre nos efforts sur l'attractivité de notre région. Nous saluons les efforts de l'administration dans la recherche constante des meilleurs taux afin de limiter la croissance de la charge financière.

Nous n'irons pas plus loin dans ce rapport, la CGF ayant soulevé l'essentiel de nos préoccupations.

Les comptes sont bouclés, le match est dès lors joué. C'est vers l'avenir que nous devons nous tourner. Les prochains budgets ne seront pas faciles à construire et, à l'image du travail effectué en décembre dernier, nous serons attentifs à l'évolution des charges au sein de la commune.

Afin de clore l'année 2022, le PLR acceptera à l'unanimité les comptes ainsi que la gestion de notre commune. »

Mme Cécile MERMET (PS) prend la parole à son tour : *« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt des comptes 2022 ainsi que des rapports de gestion.*

Le groupe socialiste tient à assurer l'ensemble du personnel communal de sa gratitude face à la qualité de son travail tout au long de l'année. Ces comptes ne sont qu'un maigre aperçu du résultat de leur magnifique travail, mené tout au long de l'année dans des conditions de restrictions budgétaires qui ne sont pas pour faciliter l'activité de terrain.

Ces comptes présentent un résultat positif, mais nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une amélioration purement comptable et que la vigilance doit rester de mise. Nous resterons donc vigilants, tout en veillant à ne pas freiner encore le développement de la commune car nous sommes convaincus que c'est en soutenant les projets d'envergure et l'activité socio-économique de la commune et de la région que nous lui permettrons de rayonner et de continuer à se développer. Ces comptes confortent la volonté du groupe socialiste dans le fait que si des efforts restent à faire afin de consolider les finances communales, la situation ne doit pas conduire à la panique et à des coupes importantes dans le futur.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera donc les comptes 2022 tels que présentés. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime également : *« Le groupe UDC salue les bons résultats qui nous sont présentés aujourd'hui et tient à remercier le personnel communal pour son travail.*

Beaucoup de choses ont déjà été dites, nous n'allons donc pas trop étayer. Nous souhaitons toutefois quand même mettre ces résultats en perspective avec le contexte dans lequel il s'articule et relativiser la réjouissance qui est la nôtre. Malgré ces résultats positifs, les finances de la commune ne sont pas au beau fixe.

Notre commune ne doit pas faire preuve d'un excès de confiance aujourd'hui mais plutôt être humblement reconnaissante face aux circonstances pour le SURSIS qui lui est accordé. Dans les mois et années à venir, il sera crucial pour notre collectivité de faire preuve de courage pour enfin prendre des mesures d'économies fortes ; quand nous parlons de courage et de mesures fortes, nous ne parlons ni de ponctions supplémentaires dans les poches des contribuables, ni de pseudo « coupes linéaires » dans le budget mais bel et bien de mesures d'économies ciblées et concrètes.

Si l'UDC acceptera les comptes 2022 à l'unanimité, elle restera très attentive à l'évolution de la situation ces prochains mois et ces prochaines années et reviendra avec des propositions pour des finances saines. »

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) s'exprime ainsi : *« Nous remercions les auteurs des rapports et le personnel communal pour les documents riches en informations. Le bouclage des comptes 2022 s'avère bénéficiaire, avec un excédent de 1,7 million de francs, et c'est une bonne chose, d'autant plus que rien ne laissait présager pareil bouclage lors de l'élaboration du budget. Lorsqu'on regarde de plus près divers éléments, en particulier l'effet démesuré du bonus comptable de la SEVT, on se retrouve devant un verre rempli aux $\frac{3}{4}$, et avec un Conseil communal amené à jouer l'équilibriste sur un fil, comme c'est quasiment la norme pour Val-de-Travers durant cette législature.*

Avec une activité économique soutenue, les revenus fiscaux se maintiennent globalement à un niveau élevé, proche de 30 millions de francs et du record de 2021. Autres signes qui nous réjouissent de cette bonne santé, la facture pour l'aide sociale est atténuée et le taux de chômage est relativement modeste.

Malgré ces points positifs, le résultat des activités d'exploitation, donc hors opérations particulières de financement, reste pourtant déficitaire. Sans le bonus ponctuel de 3,3 millions de francs engendré par la réévaluation de la valeur comptable de la SEVT, le bouclage afficherait une perte de quelques 1,6 million. Nous partageons donc avec le Conseil communal le constat que la santé financière de Val-de-Travers demeure fragile, et que cette situation va encore rester tendue.

Parmi les préoccupations de notre groupe, nous souhaitons ici en mentionner deux ; d'une part l'endettement communal, qui ne cesse d'augmenter dans un contexte où les taux d'intérêts repartent à la hausse. Comme déjà évoqué lors de la séance en décembre 2021 concernant le budget 2022, et aussi par l'ensemble des autres groupes ce soir, la tendance est défavorable, et on va nettement vers du ... « pas terrible ».

Un second élément qui nous inquiète est le sentiment qu'au final, le résultat positif de ce bouclage tient beaucoup à la revalorisation des actions détenues par la Commune dans le capital actions de la SEVT.

En d'autres termes, cela signifie que le diagnostic sur la santé de la commune est vraiment à la merci des aléas des valeurs boursières et du yoyo des marchés financiers, presque autant si ce n'est plus que nos efforts de maîtrise des charges. Vous l'aurez compris, cet état de fait n'est pas satisfaisant et il n'est pas de nature à nous rassurer.

En conclusion, notre groupe acceptera les comptes 2022 tels que présentés, tout en remerciant le personnel communal, non seulement pour la bonne tenue mais surtout pour le dévouement témoigné envers la population durant ces derniers exercices si particuliers. »

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : *« Le POP tient en préambule à remercier le personnel communal et le Conseil communal pour l'élaboration des comptes ainsi que pour le rapport de gestion qui nous sont présentés ce soir.*

Notre parti s'est penché avec attention sur les comptes et le rapport et acceptera les comptes 2022.

Nous sommes heureux de constater que, grâce à la réévaluation du patrimoine administratif, nos comptes bouclent dans les chiffres noirs et que nous n'avons par conséquent pas besoin de puiser dans notre confortable réserve de politique conjoncturelle. Un tel prélèvement n'a d'ailleurs été nécessaire qu'une seule fois dans l'histoire de notre Commune, ce qui devrait rassurer les pessimistes qui voient toujours notre collectivité au bord de la banqueroute. La bonne santé de notre économie a aussi de quoi les rassurer puisque le bon résultat de l'impôt sur les personnes physiques et les frontaliers ainsi que la baisse de la facture sociale sont des signes encourageants. Et cette baisse de la facture sociale est également un signe encourageant pour les personnes ayant pu totalement sortir de l'aide sociale.

Nous pouvons aussi à l'avenir espérer quelques ressources supplémentaires si l'imposition particulière des grands groupes d'entreprises est acceptée dimanche par le peuple et si l'initiative pour une meilleure répartition des charges géotopographiques passe la rampe lors de la future votation sur ce sujet. Et bien sûr, nous espérons que notre Commune profitera bientôt des bénéfices liés à la production d'électricité si les projets éoliens des Monts de Buttes et de Boveresse ainsi que le turbinage au Plan de l'Eau et au Furcil se concrétisent enfin.

Mais attention, il ne s'agit pas non plus de sombrer dans un optimisme béat. Car de grands défis et de grands chantiers attendent notre collectivité. L'équilibre est fragile, car des infrastructures mal ou pas entretenues sont de véritables bombes à retardement et des services à la population qui se péjorent nuisent directement à l'attractivité de notre Commune et au bien-être de ses habitantes et habitants. Il faudra donc que le Conseil communal continue, comme c'est le cas actuellement, de faire attention à toutes les dépenses en les analysant, en collaboration avec la CGF, et en évitant celles qui ne seraient pas utiles. Et que l'ensemble du personnel communal ait à cœur de traquer, chacun dans son domaine, les possibles pistes d'économies.

C'est donc avec ce message appelant au bon sens et à la prudence, mais pas l'austérité, que nous terminerons notre intervention. »

M. Thierry RAY (AGORA) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal et l'administration pour l'envoi du rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2022 et salue la qualité de ces derniers. Il se permet une remarque constructive et dénuée de toute critique : selon son groupe, le délai entre la réception des documents et la date du Conseil général du 16 juin est à son sens trop court. Certains membres ont reçu les documents le 30 mai dernier, ce qui ne laisse que seize jours pour analyser les 113 pages du rapport de gestion, 217 pages des comptes, 45 pages du règlement de police, etc, etc. C'est tout simplement mission impossible pour qui souhaite faire le job à 100%. Son groupe souhaite qu'à l'avenir, les documents relatifs à la séance du Conseil général dévolus aux comptes assurent de meilleurs délais. En ce qui concerne le résultat comptable 2022, le groupe Agora se réjouit vivement que la Commune renoue avec les chiffres noirs et l'acceptera.

En revanche, s'il partage les inquiétudes du Conseil communal concernant les années futures, l'origine et la source des inquiétudes sont certainement un peu différentes. Le taux de chômage est au plus bas, la facture sociale est en nette baisse. L'économie est au beau fixe, notamment grâce à l'horlogerie, secteur qui peine à recruter, ce qui a un effet positif sur les rentrées fiscales. Si tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut rester vigilant et maintenir les efforts pour retrouver un équilibre durable, son groupe s'étonne toujours de voir les charges de personnel, premier secteur de coût pour la Commune, continuer leur progression régulière année après année, alors que la démographie est en baisse depuis plusieurs années. Légèrement positif cette année il est vrai. Il y a toujours des explications mais le constat est là. Or, si l'ensemble des indicateurs cités plus haut est au beau fixe et que malgré tout, notre Commune reste dans une situation délicate, c'est que le mal est, selon Agora, plus profond. Problème structurel ? Fameux effet de seuil avec une structure dimensionnée pour 2'000 vallonniers de plus ? Désolé pour ce pessimisme. Agora pense aussi que les éoliennes si chères au POP n'auront rien à voir là-dedans. Ces questions mériteraient une fois d'être étudiées frontalement, sans luttes partisans ou idéologiques.

M. MAIRY (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable qui a été donné à ces comptes et leur acceptation qui se dessine. Plusieurs groupes l'ont souligné, il s'agit évidemment de maintenir le cap donné, de ne pas relâcher les efforts mis en place. C'est important aussi de rappeler qu'il ne faut pas se laisser prendre par ce résultat positif pour faire retomber ou relâcher les efforts et les mesures qui ont pu être prises. Au contraire, elles portent leurs fruits, il faut pouvoir continuer dans ce sens-là. Le Conseil communal en est tout à fait convaincu.

Le groupe des Verts relevait l'effet totalement opportuniste de la réévaluation de la SEVT et la crainte de voir les comptes de la commune soumis à un effet de yoyo. La SEVT n'est pas cotée en bourse et son évolution est plutôt stable. Simplement, cette réévaluation n'avait pas été entreprise du côté du Conseil communal depuis 2019 et l'entrée du Groupe E dans le capital est l'élément qui explique cette grande différence. Pour éviter des évolutions aussi fortes sur un seul exercice comptable, le Conseil communal veillera, à l'avenir, à procéder à ces réévaluations de manière plus régulière pour lisser ses effets dans le temps et éviter des pics, comme en 2022.

M. Mairy répond au groupe POP que le dossier des charges géotopographiques est toujours dans les mains du Grand Conseil, qui n'en traitera pas lors de sa session du mois de juin ; le Conseil communal espère qu'il pourra en traiter à l'automne dans sa session de septembre. C'est un dossier dont l'issue, si elle devait être favorable à Val-de-Travers, ne sera pas décisive non plus pour nos comptes, mais pourra amener un petit bol d'air. Il est aussi question de réviser la manière dont se répartit l'impôt des personnes morales au travers du fonds qui profite à toutes les communes. Là aussi, il pourrait y avoir l'espoir d'une petite amélioration pour Val-de-Travers. Ce sont aussi des indicateurs positifs, même si la Commune n'a pas la main dessus. L'Exécutif espère que ça apporte un petit peu de mou dans les futurs comptes.

Il répond au groupe Agora qu'effectivement, l'augmentation des charges de personnel est plus élevée que l'augmentation de la population, mais il est difficile de corréliser les deux. Les populations évoluent, les besoins évoluent, une volonté de rendre la Commune plus attractive, notamment en termes de structures d'accueil pré et parascolaires, ce qui passe évidemment par l'engagement de personnel. Des besoins aussi nouveaux, comme l'engagement d'un délégué à l'énergie, ce qui semble être une nécessité par les temps qui courent. Le groupe Agora aura la satisfaction de voir, en 2023, la courbe du personnel redescendre de par l'externalisation fin 2022 du service des ambulances, ce qui ne se voit pas encore dans les comptes, mais qui diminuera l'effectif communal, même si, dans un premier temps en tout cas, cela restera sans effet sur les charges de la Commune.

Il remercie encore pour la confiance et les remerciements témoignés à l'entier de l'administration, auquel évidemment le Conseil communal se joint.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 37 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2022.

Il passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe et ouvre la discussion à chaque fois.

Le président passe finalement à l'examen puis au vote de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2022 qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
 vu le règlement des finances (RF), du 7 décembre 2015 ;
 vu le rapport du Conseil communal, du 3 mai 2023 ;
 vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 22 mai 2023 ;
 sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	69'752'784.28
Revenus d'exploitation	Fr.	64'829'356.27
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-4'923'428.01
Charges financières	Fr.	1'753'698.64

Revenus financiers	Fr.	6'070'376.87
Résultat provenant des financements	Fr.	4'316'678.23
Charges extraordinaires	Fr.	81'904.51
Revenus extraordinaires	Fr.	2'366'300.00
Résultat extraordinaire	Fr.	2'284'395.49
Résultat total	Fr.	1'677'645.71

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	10'799'525.12
Recettes	Fr.	1'556'130.22
Investissements nets (augmentation)	Fr.	9'243'394.90

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	380'926.41
Recettes	Fr.	61'425.00

d) le bilan au 31 décembre 2022.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve les comptes 2022, tels que présentés par le Conseil communal.

5. Rapports de gestion 2022 (rapports d'information)

GED rcg30527

Le président indique que les rapports des différents dicastères ont été transmis aux membres du Conseil général. Il donne ensuite la parole aux groupes, le Conseil communal n'ayant pas de remarques particulières à formuler.

M. RAY (AGORA) indique que ce document très bien réalisé informe de manière très détaillée du fonctionnement des différents dicastères. A sa lecture, quelques interrogations auxquelles son groupe souhaiterait avoir une réponse, si possible. A la page dix, alinéa 3.2.5 « *turnover et incapacité de travail* », le groupe Agora est surpris de constater que le nombre moyen de jours d'absence par collaborateur s'élève à 18,67, soit pas très loin de l'équivalent d'un mois complet de travail. Pour information, la moyenne suisse est de 3,8%, soit 8,3 jours par année. Il convient de considérer qu'un taux d'absentéisme d'environ 4% est plutôt normal et que la Commune est supérieure à 8%, ce qui est plutôt alarmant. L'absentéisme a forcément un coût, pour une entreprise comme pour une collectivité publique. Quelles sont les mesures prévues pour revenir à des taux plus acceptables ?

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) remercie le groupe Agora pour cette remarque. Effectivement, le Conseil communal a pris note aussi de ce turnover important dû à des maladies et autres. Pour ce qui est maladie, il y en a de longue durée qui sont dans ce chiffre-là. Une ou deux personnes dans ce cas, multiplié par 360 jours, ce qui donne tout de suite un nombre de jours importants.

Le Conseil communal essaie de faire évidemment le maximum à son niveau, mais quand ce sont des maladies non professionnelles, maladies graves, etc, l'accompagnement est relativement limité. C'est surtout les médecins qui suivent les cas. La Commune a un médecin-conseil aussi qui suit les cas où le Conseil communal pourrait se poser des questions, ce qui est fait au niveau des ressources humaines. Ensuite, il y a des maladies qui sont parfois d'un ou deux jours mais avec le nombre total de collaborateurs, l'impact est important. Il y a un suivi qui est évidemment fait au quotidien, avec maintenant un système informatisé qui a été mis en place. Il n'y a pas seulement les ressources humaines qui gèrent ça, mais aussi les chefs de service et les chefs de dicastère.

Il rappelle néanmoins que jusqu'à 720 jours, un collaborateur communal reste sur le « Payroll » et si cette personne est absente pendant 720 jours cela se répercute aussi dans les chiffres.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit avec l'ordre du jour.

6. Mandat de prestations confié à la Maison de l'Absinthe

GED acg28244 | rcg26707

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) indique qu'il ne va pas être trop long sur ce rapport dans la mesure où, en plus de ce dernier, une visite et une présentation du rapport ont été organisées récemment à la Maison de l'Absinthe, à laquelle quasiment tous les groupes étaient présents, ce qui a permis d'entrer dans davantage de détails que le rapport. Pour en dire néanmoins quelques mots, le Conseil communal est très satisfait de la manière dont la collaboration a pu être mise en place avec la Maison de l'Absinthe, qui a vu le jour il y a maintenant un certain nombre d'années et pour laquelle le mandat de prestations en cours arrive à échéance cette fin d'année. Le Conseil communal ne souhaitait pas attendre la toute fin d'année pour inviter le Conseil général à le reconduire et préférerait le faire maintenant pour permettre à la direction de la Maison de l'Absinthe d'intégrer la décision qui sera prise ce soir dans son futur budget. Pour celles et ceux des membres de l'Assemblée qui étaient là à l'époque, lorsque le mandat avait été confié à la Maison de l'Absinthe, il avait été souligné le pari important qui était pris de réussir à faire tourner une maison comme celle-là, avec un niveau de subventionnement relativement aussi faible que celui-là. Quand on le compare à celui des nombreux autres musées, ce niveau de subventionnement est très bas.

Il y avait effectivement un gros pari à relever de la part de la direction de la Maison de l'Absinthe à pouvoir faire tourner cette structure, lui faire jouer le rôle de vitrine qui est le sien et surtout faire en sorte qu'elle trouve sa place dans l'entier de la filière de l'absinthe et du tourisme au Val-de-Travers, et qu'elle puisse le faire non seulement pour elle, mais aussi et surtout pour les distillateurs membres de l'interprofession qui, tout comme la commune, sont partenaires de cette maison. Le Conseil communal a cherché à être totalement transparent en donnant à l'Assemblée les comptes de la Fondation, quand bien même l'apport de la collectivité publique dans le budget de fonctionnement lui-même est relativement marginal puisqu'en 2021, pour prendre le dernier exercice bouclé, on était sur des recettes de 827'000 francs. En regard du mandat de prestations communales de 80'000 francs, on voit toute la part qui est générée par la Maison de l'Absinthe elle-même, de par les activités qu'elle déploie, de par le dynamisme de l'équipe en place et cette capacité à générer des recettes au travers de la boutique, des ateliers ou évidemment des expositions elles-mêmes.

On pourrait se demander s'il est important dès lors de maintenir malgré tout un mandat de prestations communal et se dire que la Maison de l'Absinthe peut s'en sortir toute seule. Le Conseil communal est convaincu que ce n'est pas le cas. Il y a des missions que remplit la Maison de l'Absinthe qui sont d'intérêt public. D'ailleurs, on ne parle pas d'une subvention donnée simplement sans contrepartie. On parle bien d'un mandat de prestations pour lequel une partie concerne le fonctionnement de la Maison, mais pour lequel la Maison remplit des prestations en faveur de la collectivité. Et puis, il y a évidemment le rôle de conservation, de valorisation du patrimoine de l'absinthe qui est l'une de nos richesses ou l'une de nos USP, *Unique selling propositions*, pour utiliser un terme plus courant dans le milieu du tourisme. Et pour nous, ce rôle-là ne peut pas faire l'objet d'une pleine rentabilité et il est vraiment indispensable que la collectivité, en l'occurrence la Commune, continue de soutenir la Maison de l'Absinthe de la même

manière qu'elle l'a fait au cours des dix années précédentes. Le pari a pu être relevé, mais l'équilibre reste néanmoins fragile.

La Maison continue d'avancer année après année, avec toujours la crainte de voir aussi les tendances touristiques modifier les attentes des touristes. C'est un milieu où tout peut changer assez rapidement. Il y a une capacité à s'adapter, à renouveler, renouveler aussi la manière de présenter, de valoriser l'absinthe qui est à souligner et qui permet, au fil des ans, d'avoir à la fois des charges de personnel qui ont eu plutôt tendance à rester stables, voire à diminuer légèrement, à l'inverse des recettes propres qui, elles, sont en augmentation constante.

Le Conseil communal propose dès lors de repartir sur le même modèle, avec à nouveau un mandat de prestations de 80'000 francs sur dix ans. Avec, en plus, une mise à disposition gratuite du bâtiment, les charges, quant à elles, étant évidemment prises par la Maison de l'Absinthe. Le niveau du loyer, qui était de 72'000 francs il y a dix ans, a été réévalué selon l'indice des prix et est maintenant chiffré à 75'000 francs.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (vice-président de la CGF) rapporte l'avis de la Commission de gestion et des finances en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande du Conseil communal pour le renouvellement du mandat de prestations à la Maison de l'Absinthe, le 24 avril, soit avant la visite et la présentation du rapport à la Maison de l'Absinthe elle-même, qui a eu lieu le 1^{er} juin.*

La Commission s'est demandé si la durée du nouveau mandat de prestations pouvait être réduite à 5 ans au lieu des 10 ans proposés. Le Conseil communal a expliqué que bien qu'il avait été important, lors du lancement, de donner des garanties à la Maison de l'Absinthe dans la durée, cette dernière peut désormais être réduite. C'est pourquoi, si le Conseil général en faisait la demande, le Conseil communal entrerait en matière pour réduire la durée du nouveau mandat.

La Commission a aussi proposé que le Conseil communal rende l'Association Interprofessionnelle de l'Absinthe attentive à la situation financière difficile de la Commune et lui suggère d'effectuer également des efforts de son côté. Le Conseil communal a répondu que le mandat conclu par la Maison de l'Absinthe avec l'Association Interprofessionnelle de l'Absinthe est aussi en passe d'être revu avec une augmentation.

La Commission s'est demandé comment quantifier les retombées financières sur la Commune. Le Conseil communal a expliqué que ces dernières sont difficilement quantifiables mais que les 12'000 visiteurs par année de la Maison de l'Absinthe génèrent forcément, d'une manière ou d'une autre, des revenus pour les commerçants de la Commune, notamment les producteurs d'absinthe, mais également les restaurateurs et les autres professions bénéficiant des revenus du tourisme.

De nombreux commissaires souhaitant en débattre au sein de leurs groupes avant de se prononcer, la Commission a préavisé favorablement cette demande de crédit sans avis contraire mais avec de nombreuses abstentions. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Adrien PAGNIER (PLR) s'exprime ensuite : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à la reconduction du mandat de prestations avec la Maison de l'Absinthe.*

Le groupe PLR acceptera le mandat de prestations de 80'000 francs et la mise à disposition du bâtiment pour un montant de 75'000 francs pour une période de dix ans.

En effet, la Maison de l'Absinthe est une étape touristique incontournable et une magnifique carte de visite pour notre région qui accueille environ 11'000 visiteurs par année, ce qui est tout à fait honorable !

L'absinthe fait partie intégrante de notre patrimoine qui est connu et reconnu au-delà de nos frontières. Distillée puis interdite et enfin ré autorisée, telle est l'histoire liée à notre région avec ses différents acteurs et ses mythes qu'il est important de pouvoir transmettre et faire connaître. C'est pourquoi il nous paraît important de continuer à soutenir ce projet.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier chaleureusement M. Yann Klauser et son équipe pour leur engagement quant au bon fonctionnement de ce magnifique lieu de vie. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) prend également la parole : « *L'UDC a examiné le présent rapport avec une très grande attention.*

Vous le savez, l'UDC est soucieuse de la bonne marche de la commune mais aussi des projets auxquels elle participe. Notre groupe n'a pas caché ses nombreuses réserves, notamment ces dernières années, quant à la pertinence de maintenir en l'état les mesures d'appui à la Maison de l'Absinthe, pour des raisons principalement financières.

Vous le savez, l'UDC est également soucieuse de l'attractivité touristique et de la promotion du terroir et de l'histoire de notre région ; elle n'a par ailleurs pas été avare en propositions tous azimuts ces dernières années.

Les membres de notre groupe se sont donc intéressés de près aux activités de la Maison de l'Absinthe et à son rôle dans le paysage touristique. Il en ressort que malgré les défauts qu'on peut lui trouver, la Maison de l'Absinthe est aujourd'hui une référence, une importante vitrine pour le terroir de notre région et un atout touristique majeur, aux côtés des atouts culturels, culinaires et naturels qui sont les nôtres.

L'UDC est aujourd'hui dès lors d'avis que notre collectivité doit poursuivre son soutien à cet atout touristique et acceptera donc l'arrêté du Conseil communal concernant le renouvellement du mandat de prestations avec la Maison de l'absinthe à l'unanimité. »

M. François OPPLIGER (PS) s'exprime à son tour : « *Nous nous rappelons ce 3 juillet 2014 quand fut inauguré la Maison de l'Absinthe avec la présence du Conseil fédéral incorporé. Depuis lors, entre 10'000 et 12'000 visiteurs y passent annuellement. Ces visiteurs dépensent en moyenne environ 75 francs lors de leurs passages d'une journée. La Maison de l'Absinthe a fait connaître notre région en Suisse et à l'étranger, tout comme les Mines d'asphalte, la Robella, et d'autres sites touristiques du Val-de-Travers, induisant des rentrées non négligeables pour les commerçants locaux, tout comme des manifestations telle que Môtiers Arts en plein air, et d'autres manifestations organisées au Val-de-Travers.*

La très grande majorité des touristes de passage dans la région y passe une seule journée, là il y a un potentiel d'amélioration, Goût et Région et Terroir Neuchâtelois s'y attèlent depuis de nombreuses années mais la tâche est ardue, et s'il y avait une solution miracle, cela se saurait et tout le monde l'appliquerait.

Avec les mêmes fréquentations que la Maison de l'Absinthe avec son budget de 700'000 francs, elle effectue un travail remarquable, alors que par exemple le Musée d'Ethnographie de Neuchâtel a un budget de 3 millions de francs. Nous avons avec cette institution une organisation fonctionnant assez bien.

Au vu de ce qui précède, les 155'000 francs de subvention et loyer compris investis chaque année par la commune pour cette institution profitent à la population et aux commerçants du Val-de-Travers. En soutenant le renouvellement du mandat de prestations avec la Maison de l'Absinthe qui fait partie de notre société, de notre commune, nous soutenons le développement du tourisme au Val-de-Travers.

Comme vous l'avez compris le groupe socialiste accepte l'arrêté. »

Mme Marie-France VAUCHER (Les Verts) prend la parole également : « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport riche et détaillé et d'avoir également organisé, en collaboration avec l'équipe de la Maison de l'Absinthe, une séance dédiée à laquelle les groupes politiques ont pu poser toutes les questions utiles pour reconduire le mandat de prestations avec sérénité.*

Rappelons-nous, il y a maintenant 10 ans déjà, notre hémicycle soutenait un projet que notre groupe avait qualifié – je cite – comme à la fois novateur, fédérateur et dynamique à l'image du Vallon. Le soutien de 80'000 francs auquel s'ajoutait le renoncement à percevoir un loyer à hauteur de 72'000 francs pour l'ancien Hôtel de District a ainsi permis de récolter des fonds pour plus de 2 millions de francs et mettre le projet sur les rails. Dix ans après, on ne peut plus vraiment parler d'un projet, puisque la Maison de l'Absinthe est désormais ancrée dans le paysage touristique et culturel de notre région avec sa quinzaine d'employé.e.s et avec en plus la tenue d'une agence postale.

Nous saluons le rayonnement touristique, loin à la ronde, apporté par la Maison de l'Absinthe et la valorisation du mythique breuvage qui en découle. En partenariat avec les producteurs locaux et les prestataires touristiques, nous invitons l'ensemble des acteurs à se fédérer encore davantage, afin de consolider cette valorisation. C'était déjà en substance notre demande et la vision que nous défendions en 2013.

Du point de vue financier, nous pouvons relever avec grande satisfaction la gestion saine des activités et la capacité de générer des recettes diversifiées en constante augmentation, qui représente environ 90% du porte-monnaie de la Maison de l'Absinthe. La fréquentation est également au rendez-vous avec une quasi-stabilité d'un peu plus de 10'000 entrées annuelles. Mais la Maison de l'Absinthe reste avant tout un produit marketing soumis aux habitudes en perpétuel changement de notre société et pour lequel les adaptations restent un défi de survie. Notre groupe salue bien sûr l'impact raisonnable de ses activités et le tourisme doux qu'il attire. Dans une vision de tourisme durable, on souhaite qu'il en demeure ainsi les prochaines années.

Tout comme il y a 10 ans et au nom de la Fée verte, notre groupe soutiendra la reconduction du mandat de prestations jusqu'en 2033. »

Mme Adriana IOSET (POP) s'exprime ainsi : *« Le groupe POP a eu beaucoup de plaisir à découvrir le rapport du Conseil communal au sujet des dix premières années de fonctionnement de la Maison de l'Absinthe.*

Une fois n'est pas coutume, nous voyons d'un bon œil la collaboration public-privé tellement en vogue dans les temps néolibéraux qui courent.

La Maison de l'Absinthe n'est à classer dans aucun des domaines où nous excluons fermement ce système de partenariat, c'est-à-dire, la santé, le social et l'éducation.

Non seulement le soutien que Val-de-Travers apporte à cette Maison est très modeste comparé au subventionnement des différents musées du canton, mais il s'agit d'un mandat de prestations qui rendent grand service à la commune. La Maison de l'Absinthe attire un nombre important de visiteurs dans notre région et est devenue un acteur fondamental du développement de notre attractivité touristique.

Le séjour de ces visiteurs dans notre région ne s'arrête certainement pas à cette Maison. Elles et ils découvrent d'autres lieux de notre région et ils dépensent sûrement leur argent dans nos commerces. Que nous le voulions ou pas, l'absinthe est l'élément qui nous fait connaître ailleurs. Profitons-en (avec modération !) : les touristes viennent pour connaître la bleue et son histoire, et c'est une opportunité pour les accueillir dans notre réseau d'hébergement et les séduire avec nos nombreuses offres.

Le groupe POP approuve l'idée de continuer à soutenir ce lieu d'excellence qui constitue une belle carte de visite ainsi qu'une porte d'entrée à notre région. »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que son groupe désire poser un amendement à l'article trois.

Le président laisse d'abord le Conseil communal répondre aux groupes et traitera ensuite leur amendement.

M. MAIRY (cc) remercie évidemment les groupes pour l'accueil positif et chaleureux fait à ce rapport et ne doute pas que M. Klausner, au fond de la salle, apprécie lui aussi la confiance témoignée au travail effectué par toute son équipe.

Le groupe POP relève la collaboration public-privé. C'est effectivement une nécessité dans le secteur touristique, surtout à Val-de-Travers, où il y a un grand nombre d'acteurs avec des statuts très variables. La collaboration public-privé fait vraiment partie des bonnes habitudes pour certains de ces acteurs qu'il faut pouvoir faire perdurer. Le Conseil communal y est aussi tout à fait attaché.

Le président de la Commission de gestion et des finances a rappelé la question qui avait été posée lors de sa séance quant à la capacité de chiffrer les retombées économiques de la Maison de l'Absinthe. En 2015, la Chambre du commerce et de l'industrie avait réalisé une étude pour essayer de chiffrer les

retombées économiques du tourisme en tenant compte de la diversité des publics. Du travail de terrain avait été fait avec des enquêtes pour connaître les habitudes de consommation des touristes. La CNCI en était arrivée à une conclusion de 73 francs par visiteur excursionniste, donc ceux qui arrivent le matin à Val-de-Travers et qui en repartent le soir. En reprenant ce chiffre-là, tout en sachant bien que les visiteurs de la Maison de l'Absinthe ne sont pas tous des excursionnistes, certains dorment aussi au Val-de-Travers et génèrent de fait des retombées financières plus importantes, si on multiplie donc ce montant de 73 francs par 11'000 ou 12'000 visiteurs, on atteint rapidement le million de francs de retombées économiques. C'est un chiffre qui doit être relativisé car le visiteur qui sera venu au Val-de-Travers sera peut-être venu pour d'autres raisons que la Maison de l'Absinthe, mais ça donne quand même un ordre de grandeur. C'est une étude sur laquelle se base aujourd'hui le Canton de Neuchâtel, qui est en train d'établir la fiche R_32 du plan directeur cantonal, qui déterminera les sites touristiques prioritaires. Plusieurs devraient se trouver au Val-de-Travers et la clé d'analyse qui a été retenue est une clé économique, se basant notamment sur cette étude, donc qui met bien en avant les retombées financières importantes que génère un lieu comme la Maison de l'Absinthe, et c'était important également de le souligner.

Le président donne la parole au groupe AGORA concernant leur amendement.

Amendement du groupe AGORA au renouvellement du mandat de prestations avec la Maison de l'Absinthe

Article 3 : ¹Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de ~~Fr. 80'000.-~~ Fr. 56'000.-, cela pendant une durée de ~~dix ans~~ trois ans, soit jusqu'au 31 décembre ~~2033~~ 2026.

M. STIRNEMANN (AGORA) indique que son groupe propose donc le changement de l'article trois, alinéa 1, comme mentionné ci-dessus. Son groupe a tout à fait conscience de l'importance de cette magnifique institution qu'est la Maison de l'Absinthe. Malgré tout, l'automne passé, lors des demandes de propositions d'économies par le Conseil communal, le groupe Agora avait opté pour réduire la subvention à la Maison de l'Absinthe de 30%, comme il l'avait fait pour beaucoup d'autres choses, et de viser la rentabilité à trois ans, éventuellement de réévaluer cela et de reconduire la subvention. Sachant que le loyer est offert et que cela représente un montant de 75'000 francs, son groupe pense que c'est un objectif réaliste et que si la subvention est réduite de 30%, celle-ci reste tout de même de 131'000 francs. Son groupe propose donc à l'Assemblée d'accepter cet amendement.

M. MAIRY (cc) indique qu'il va de soi que le Conseil communal s'oppose à cet amendement pour les raisons expliquées précédemment. Fort aussi du soutien témoigné par les autres groupes, le Conseil communal reste convaincu que le montant octroyé par la Commune à la Maison de l'Absinthe est raisonnable en regard des retombées économiques que la maison génère et de l'importance jouée par la Maison de l'Absinthe dans la préservation d'une part importante du patrimoine de Val-de-Travers. Il est tout à fait possible, dans l'absolu, imaginer de voir le soutien public diminuer. Mais il y a, selon le Conseil communal, une part relativement incompressible de financement que la Maison de l'Absinthe ne pourra pas générer par elle-même, car il y a certaines de ses activités qui ne sont pas sources de rémunération et le Conseil communal reste convaincu que l'apport de la collectivité est très bien payé en retour, avec les retombées économiques que génère non seulement la Maison de l'Absinthe, mais toute la filière de l'absinthe et du tourisme qui tire aussi parti de l'importance de cette Maison, raison pour laquelle le Conseil communal propose d'en rester à sa proposition de reconduire le mandat dans les mêmes termes que celui qui prévaut depuis dix ans.

Mme IOSET (POP) souhaiterait que le groupe Agora explique d'où sort ce pourcentage. Et puisque les membres ont reçu une liste des prestations que la Commune demande à la Maison de l'Absinthe de fournir en échange de ces 80'000 francs, quelles prestations le groupe Agora souhaite-t-il qu'elle arrête ?

M. STIRNEMANN (AGORA) relit ce qu'il a dit tout à l'heure : l'automne passé, lors des demandes de propositions d'économies, son groupe avait opté pour réduire la subvention. A la demande du Conseil communal, cette proposition a été faite comme une dizaine, une vingtaine d'autres.

Mme IOSET (POP) répond que oui, chaque parti avait fait des propositions et elle le comprend. Mais aujourd'hui, il y a une liste de prestations, et si la subvention est réduite de 30%, il faudra se passer de certaines prestations. Quelles sont les prestations que le groupe Agora veut biffer ?

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance et reprend à 20h10.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique qu'après concertation, son groupe refusera l'amendement et acceptera le projet tel qu'initialement proposé.

M. SANTIAGO (Les Verts) indique qu'il est vrai que finalement, la subvention octroyée, que ce soit de manière directe ou indirecte, représente 155'000 francs, soit l'équivalent de l'ordre de quinze francs par habitant pour la Maison de l'absinthe. Il relève deux points pour lesquels son groupe refusera cet amendement. D'une part, il y a maintes entités, maintes associations, venues frapper à la porte de la Commune pour des subventions pour, lors de renouvellement, augmenter chaque fois la contribution de cette dernière. Il pense à la Robella, la patinoire aussi, où chaque fois, régulièrement, souvent, ces entités demandaient plus, un petit peu plus, toujours un petit peu plus. En l'occurrence, ici, non. Son groupe s'engage pour dix ans à maintenir le montant de 80'000 francs. Donc en soi, c'est déjà une bonne chose de ne pas être confronté à un renchérissement qui pourrait éventuellement mal passer. C'est donc un bon point par rapport à toutes les prestations fournies, comme cela a déjà été relevé. Ensuite, dans le cadre d'un tourisme doux, d'un tourisme durable, comme cela a été évoqué lors de l'intervention de Mme Vaucher, la Maison de l'Absinthe attire beaucoup de monde, mais qui ne consomme pas de terrain naturel. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui viennent mais qui ne sont pas en recherche d'espaces naturels, qu'il faut canaliser et qui vont avoir un impact inévitable sur l'environnement, sur la faune, sur la flore. Son groupe est favorable à ce genre de tourisme durable, doux, contrairement à d'autres activités beaucoup plus consommatrices des activités de loisirs, beaucoup plus consommatrices d'espaces naturels. C'est pour ces raisons-là que son groupe refusera l'amendement.

M. HIRSCHY (PS) indique que son groupe s'opposera également à l'amendement et soutiendra l'arrêté tel que proposé.

M. Alexandre ISEPPI (PLR) indique que le groupe PLR refusera également l'amendement et soutiendra l'arrêté tel que proposé. Il suggère également sérieusement à la Maison de l'Absinthe de faire figurer dans ses comptes le loyer et la compensation de loyer. C'est une opération neutre mais ainsi il y a en aura une trace.

M. STIRNEMANN (AGORA) ne voulait pas déclencher toute une histoire pour cette Maison de l'Absinthe qui est une magnifique institution que son groupe soutient vraiment. Il souhaitait juste être cohérent avec leur position de l'automne passé, du moment qu'avait été décidé un certain nombre de points qui permettait d'atteindre les objectifs. Ces derniers sont atteints avec ce budget. Au vu du refus de leur amendement, peut-être que son groupe s'abstiendra.

Le groupe Agora souhaitant maintenir leur amendement, le président passe à son vote. **C'est par 36 NON contre 2 OUI et une abstention que l'amendement est refusé.**

Le président passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est par 36 OUI, sans opposition, mais avec 2 abstentions, que le Conseil général accepte le mandat de prestations confié à la Maison de l'Absinthe**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. Modification du règlement de police

GED acg18634 | rcg31039

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP)

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que ce point, selon le service des communes, aurait simplement pu apparaître dans les informations du Conseil communal. Il propose plutôt de le passer dans un vrai rapport d'information avec un vote de l'Assemblée. Lors de la révision partielle du règlement de police en décembre 2020, certains éléments n'ont pas été sanctionnés par le Conseil d'État, qui a fait des modifications. Le Conseil communal propose que le Conseil général accepte quand même formellement ces modifications. Même si la Commune n'a pas de marge de manœuvre, le Conseil général reste tout de même le législateur communal et non pas le Conseil d'État.

Le président donne la parole à la Commission des règlements.

M. Daniel OTTH (président de la Commission des règlements) indique que la Commission a été consultée sur ce point par voie de circulation pour éviter une séance supplémentaire, et tous les commissaires ont répondu en acceptant la demande du Conseil général.

Le président ouvre discussion générale.

Mme Gloria DIAS (PS) indique que son groupe acceptera la modification du règlement de police telle que proposée.

Mme Naomi HUMBERT (Les Verts) s'exprime en ces termes : *« Les modifications qui nous sont soumises ce soir découlent d'adaptations fédérales et cantonales. Nous remercions le Conseil communal et la Commission des règlements d'avoir apporté les correctifs nécessaires pour rendre notre règlement communal de police conforme au droit supérieur. »*

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que c'est également en ordre pour son groupe.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la modification du règlement de police**, telle que proposée par le Conseil communal.

8. Motion du groupe PLR : Pour la création d'une carte « citoyen de Val-de-Travers »

GED 31244

Le président passe la parole au groupe PLR pour le développement de cette motion.

M. DI MEO (PLR) présente sa motion ainsi : *« Je crois que la motion du PLR et du PVL est assez détaillée mais je reviendrai simplement sur deux éléments.*

Le premier en précisant qu'il s'agit d'une motion et que l'effet contraignant pour le Conseil communal est relativement limité. Dès lors, il serait vraiment intéressant que le Conseil communal étudie la question.

Le deuxième point étant qu'il n'y a pas de mal à revendiquer une forte identité pour la région de Val-de-Travers. Celle-ci est à l'origine de nombreuses réussites, de nombreux succès de notre commune et que renforcer cet élément-là permettra d'abord de faire bénéficier de quelques avantages bienvenus à nos habitantes et à nos habitants mais également de simplifier certains services en fonction de l'orientation que pourra prendre cette carte « citoyenne ou citoyens de Val-de-Travers ».

Je vous remercie de soutenir cette motion pour lancer la réflexion. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

M. MAIRY (cc) prend la parole ainsi : « *Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt de la motion des groupes PLR et PVL, dont il partage la volonté d'améliorer l'attractivité de Val-de-Travers et la qualité de vie des habitantes et des habitants de notre commune. Il comprend également le souhait de « rentabiliser » au mieux l'acquisition des nouvelles cartes nécessaires à l'ouverture des conteneurs à déchets en étendant les capacités liées à celles-ci. Toutefois, il n'est pas favorable à la création d'une « carte citoyenne », pour plusieurs raisons, déjà évoquées en grande partie lors du débat sur l'achat des cartes en question.*

D'un point de vue technique, la technologie utilisée pour l'accès aux conteneurs n'est pas la même que celle d'espaceVAL pour gérer ses entrées. Intégrer, sur la carte « déchets », un abonnement à espaceVAL demandera dès lors de changer le système utilisé, lequel l'est aussi par d'autres infrastructures de loisirs locales. Même si le système actuel n'est pas optimal, son changement demande une réflexion plus aboutie et doit reposer sur un support spécifiquement conçu pour des accès à des infrastructures de sports, et non pour des conteneurs à déchets. A noter par ailleurs qu'un tel changement générera des coûts à charge de la collectivité, qui ne pourraient évidemment pas être supportés par le compte des déchets ; cet investissement demande à être analysé à l'échelle des autres projets communaux. Dans l'intervalle, relevons qu'il existe aujourd'hui la possibilité d'acquérir un abonnement (VDT Pass) pour accéder aux principales infrastructures de sports et de loisirs de la région, cela à un prix très attractif. A noter que si le souhait des motionnaires est de proposer des tarifs préférentiels à espaceVAL pour les habitants de la commune, d'autres moyens permettraient d'y parvenir et la proposition y gagnerait à être faite directement ; il s'agira toutefois d'en mesurer les coûts au préalable, bien évidemment. A noter que la Maison de l'Absinthe proposera des tarifs indigènes en 2024, signe de la pertinence d'un tel avantage.

Par ailleurs, étendre les prestations de la carte « déchets » demandera d'augmenter le nombre de cartes en circulation. En effet, à l'heure actuelle, chaque ménage dispose d'une, voire deux cartes au maximum. Si ce support devait à l'avenir permettre de se rendre à la piscine, il faudrait que les enfants concernés en disposent également. Les risques de perte augmenteront, et avec eux la nécessité d'un suivi administratif plus conséquent, lequel nous semble peu souhaitable.

D'un point de vue financier, la gestion de plusieurs prestations et services sur une même carte sera elle aussi de nature à alourdir la charge pour l'administration communale, puisqu'il n'est pas possible que le compte des déchets finance toute autre prestation. Dès lors, chaque nouvelle intégration, et chaque action induite par celle-ci, demandera un strict suivi comptable de répartition des frais afin d'éviter tout « mélange des genres », suivi qui deviendra encore plus sensible si des prestations privées s'y ajoutent.

A ce titre, relevons qu'une carte d'achat dans les commerces locaux peut effectivement représenter une plus-value pour une région ou une commune, à l'image de ce qu'a réalisé la Ville de La Chaux-de-Fonds avec L'Abeille. Celle-ci demande toutefois une implication communale forte, tant financièrement qu'en termes de personnel communal, et elle présenterait le risque de concurrencer, voire de conduire à la disparition du Val', notre monnaie locale qui a désormais fait ses preuves, principalement auprès des entreprises qui y recourent pour récompenser leurs collaborateurs en fin d'année.

Enfin, relevons que notre commune connaît chaque année le départ et l'arrivée de plusieurs centaines de personnes. Ce seront autant de cartes qu'il faudra gérer (émission, désactivation, répartition du solde, etc.), ce qui une fois de plus aura un coût, tant direct qu'indirect, à charge des comptes communaux.

D'une manière plus générale, le Conseil communal ne cache par ailleurs pas sa réserve quant à la pertinence même du modèle de la carte. Si ce support reste aujourd'hui indispensable pour l'accès aux conteneurs à déchets, il tend à disparaître dans de nombreux autres secteurs, remplacés par le téléphone portable dont l'usage n'a pas fini d'aller croissant.

Dès lors, tout en remerciant les motionnaires pour leurs réflexions, mais estimant que l'amélioration de l'attractivité de Val-de-Travers ne repose pas sur une carte aux avantages limités et aux inconvénients nombreux, le Conseil communal vous invite à refuser la motion qui vous est proposée. Toutefois, comme indiqué, si l'intention est d'offrir des avantages aux habitantes et aux habitants de Val-de-Travers, le Conseil communal est volontiers preneur d'un signal de la part du Conseil général et il y réfléchira volontiers, indépendamment du support utilisé. »

Le président ouvre ensuite la discussion d'ensemble.

M. ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime en ces termes : *« Le groupe UDC a étudié la proposition PLR - PVL avec attention. Si elle comprend l'intention, certes louable, exprimée par cette motion, elle peine à saisir la plus-value réelle qu'apporterait un tel projet. En effet, il existe déjà pléthore d'outils, d'offres et autres actions originales pour promouvoir la vie au sein de notre commune. « L'identité régionale forte » invoquée par les motionnaires se traduit déjà de façon concrète sur le terrain. Le projet qui nous est présenté ce soir ne saurait, à nos yeux, être un « plus » significatif, mais plutôt une charge supplémentaire pour notre collectivité. L'argumentation du Conseil communal à ce propos est à nos yeux pertinente. Par conséquent, l'UDC ne soutiendra pas la présente motion. »*

M. Jean-Noël BOVARD (POP) prend également la parole : *« En date du 20 mars de cette année, lors des débats sur le point 6 de l'ordre du jour concernant le renouvellement des cartes Moloks, le PLR nous avait gentiment avertis de son intention de déposer une motion concernant l'instauration d'une « carte citoyen » permettant, selon eux, d'y introduire son abonnement piscine, celui d'espaceVal ou des rabais dans différents commerces. C'est chose faite avec la motion qui nous est proposée ce soir.*

Il est surprenant de constater que la droite libérale nous propose un concept qui est pour le moins chronophage et coûteux pour l'administration communale, celle-ci allant au-devant d'un imbroglio magistral concernant les diverses comptabilités en jeu, imputations internes, facturations et ristournes diverses, sans compter les problèmes de programmations, de sécurité et de contrôles divers et variés induits, ceci donc alors que lors de l'élaboration du budget elle réclamait des économies et réductions de coûts à tout va.

De plus, il nous semble évident que le Conseil communal avait répondu que c'était certes possible mais extrêmement compliqué à mettre en œuvre.

Ah, mais attendez, sachant que toute carte Molok supplémentaire serait facturée 10 francs, cela impliquerait une rentrée d'argent quasi automatique dans les caisses de la commune.

Par exemple, prenons une famille disons moyenne : maman, papa, un-e pré-ado et un-e ado. Papa au chômage, maman sous payée. Mercredi après-midi, la mère au boulot, le père veut aller au Molok, le pré-ado va au ciné avec les amis, l'ado à la piscine avec ses potes.

Selon le PLR et consorts, la famille aurait besoin de trois cartes Molok, du coup 20 francs dans les caisses communales, une étant fournie d'office.

Merci le social, merci les rentrées de fonds cachées, et au revoir l'attrait de la commune auprès des familles.

Bref, l'Assemblée comprendra aisément que le groupe POP refusera fermement cette motion antisociale et foncièrement capitaliste. »

Mme VAUCHER (Les Verts) s'exprime à son tour : *« Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion du groupe PLR pour renforcer l'attractivité de notre commune. Si nous pouvons comprendre les motivations louables, il nous semblerait plus pertinent d'élargir les objectifs de la motion pour balayer*

tous les champs des possibles et ne pas se limiter à une seule action. En soi, nous n'étions pas opposés à soutenir cette motion « qui, a priori, ne mange pas de pain », mais au vu des éclairages apportés par le Conseil communal, nous ne sommes plus du tout convaincus de la pertinence de cette motion, que nous refuserons donc. »

Mme DIAS (PS) s'exprime également : *« La motion déposée par les groupes PLR et Vert'lib a été étudiée par le groupe socialiste et celui-ci pense que c'est une fausse bonne idée. S'il est vrai que la commune de Val-de-Travers doit essayer d'augmenter son attractivité pour que de nouvelles habitantes et nouveaux habitants souhaitent s'y établir, nous avons du mal à saisir en quoi une carte citoyen (et citoyenne ?) peut y contribuer telle qu'elle est proposée et quelle est la plus-value de cet objet et l'objectif-même de cette motion.*

En effet, nous avons l'impression que les idées lancées n'ont pas été suffisamment réfléchies et qu'elles pèlent-mêlent bien des concepts différents.

Par exemple, aller à la piscine ou la Maison de l'Absinthe en ayant un rabais avec sa carte Molok qui nous permet de jeter nos déchets ? C'est clair que cela va faire augmenter notre démographie et attirer des gens à s'installer dans notre belle vallée... Sans oublier que sur présentation du permis de domicile, il existe déjà des réductions sur des prestations dans nos infrastructures communales.

Au-delà de cet exemple, en nous parlant de comptes déficitaires et de charges alourdies, qu'en est-il des conséquences financières et logistiques de l'implantation d'une telle carte ?

Les systèmes informatisés sont déjà bien surchargés par rapport à tout ce qui est essentiel pour le fonctionnement administratif. Uniformiser toutes les plateformes informatiques de nos infrastructures communales pour que cette carte citoyen (et citoyenne ?) puisse utiliser les données des résidentes et résidents de Val-de-Travers serait chronophage et aurait un impact financier important pour notre commune. De plus, certaines plateformes sont souvent plus pertinentes et utiles que d'autres suivant les besoins spécifiques des infrastructures, mais ne permettent pas toutes de se joindre sur une même base de données. En parlant de données, il y a également cette problématique : la protection des données. Il faudrait partager des données parfois sensibles sur plusieurs systèmes et sur une carte avec souvent des conditions générales différentes et une sécurité affaiblie par ces partages. La Commune de Val-de-Travers n'a tout simplement pas les moyens d'assurer une telle sécurité, d'autant plus que les retombées utopiquement espérées par les motionnaires seront bien loin de les compenser.

Nous rappelons également qu'il serait plus judicieux d'imaginer favoriser ou faire évoluer des systèmes actuellement mis en place qui fonctionnent bien comme les Val', qui défendent le commerce local.

Le groupe socialiste refusera de soutenir cette motion au vu de nos précédentes réflexions et comme de toutes les explications du Conseil communal, il ne nous paraît pas donc opportun de mettre autant de temps à étudier cette motion. »

M. RAY (AGORA) indique que les arguments pertinents évoqués par le Conseil communal ont convaincu son groupe. Dès lors, il ne soutiendra pas la motion des groupes PLR et Vert'libéraux.

M. DI MEO (PLR) souhaite réagir à ce qui vient d'être dit par les groupes. C'est une surprise au sein du groupe PLR, peut-être même une déception. Il est vrai qu'à la dernière séance du Conseil général, la plupart des groupes avaient pris position sur cette possibilité et se montraient favorables à cette proposition. Son groupe est donc un peu surpris ce soir que plus personne ne soit au rendez-vous, mais il n'en fera pas tout une affaire. Il comprend bien les arguments du Conseil communal. Par contre, ils sont rédigés, expliqués selon leur lecture, qui n'est pas forcément la leur puisque derrière le mot carte, il ne pensait pas forcément à des cartes en plastique, qui ne seront pas encore utilisées pendant beaucoup d'années, mais peut-être plutôt avec des applications sur les smartphones, même pour les Moloks, il l'espère en tout cas dans les prochaines années. Le PLR est donc un peu surpris de cette fermeture d'esprit parce qu'une motion, c'est justement poser une réflexion. Ce soir, il y a plein d'idées, plein d'éléments qui ont été apportés par tous les groupes, et puis les groupes décident de ne pas aller plus loin, même si ça ne va pas tout à fait dans le sens de la motion initiale. Donc un petit peu de déception, mais le groupe PLR invite tout de même l'Assemblée à soutenir sa motion.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet la motion au vote. Elle est refusée par 23 NON contre 14 OUI et 1 abstention.

9. Communications du Conseil communal

Transcription automatique

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que les membres qui auront eu le plaisir de lire le procès-verbal du dernier Conseil général auront peut-être remarqué que l'écriture était un peu orale et pas forcément littéraire : depuis le mois de mai dernier, la Commune utilise un système de retranscription automatique pour gagner du temps, car chaque heure du Conseil général prend environ quatre heures de rédaction au niveau de la Chancellerie. Afin de rationaliser un peu le travail des collaboratrices de la Chancellerie, il a été décidé d'utiliser une retranscription automatique. Des relectures sont faites évidemment par la Chancellerie et au niveau du Conseil communal également. Il faut tout de même s'attendre à, peut-être, des mots un peu hachés, coupés, plus de lecture orale que purement littéraire ou littérale.

Influence de l'éducation numérique

M. Christophe CALAME (cc) prend la parole en ces termes : *« Lors de votre séance du 21 novembre 2022, une question a été posée par le groupe POP, par la voix de la conseillère générale Adriana Loset, qui dans le cadre de la demande de crédit pour le déploiement de l'éducation numérique à l'école, demandait si le Conseil communal connaissait l'impact de l'utilisation du numérique sur les tests PISA sur le rendement scolaire. Cela se reflète également dans les résultats de PISA 2018 ; en moyenne, en Suisse, les élèves qui déclarent utiliser des appareils numériques pendant leurs cours scolaires dans la discipline en question obtiennent des résultats statistiquement moins bons que leurs pairs qui n'ont pas indiqué passer du temps avec des appareils électroniques. Toutefois, ce résultat doit être interprété avec prudence lorsqu'on évalue l'effet réel de l'utilisation des TIC dans l'enseignement, car il est probablement lié à la manière dont les appareils numériques sont utilisés, si les élèves utilisent des appareils numériques pour des activités non liées à l'apprentissage de la discipline telles que « discuter avec des amis » ou « naviguer sur Internet pour le plaisir », de tels appareils numériques pourraient avoir un effet distrayant sur les élèves et réduire le temps utile pour apprendre le sujet. Cette hypothèse semble également confirmée par les données de PISA, si l'on considère que les élèves qui obtiennent de meilleurs résultats dans les domaines testés sont ceux qui ont déclaré une utilisation d'appareils numériques en classe uniquement par les enseignants, alors que ceux qui ont déclaré une utilisation d'appareils numériques uniquement par les élèves ont obtenu les moins bons résultats parmi les options considérées, même par rapport à ceux qui suivent des cours où ni l'enseignant ni les élèves ne font usage des TIC. En particulier, pour le domaine principal testé en 2018, la lecture, les élèves qui ont déclaré l'utilisation des TIC uniquement par l'enseignant pendant les cours relatifs à la langue de scolarisation ont obtenu en moyenne 526 points (niveau de compétence 3), tandis que ceux qui ont suivi des cours dans lesquels seuls les élèves ont fait une telle utilisation ont obtenu en moyenne le niveau 2 avec un score moyen de 451 points. »*

Enfin, dans sa conclusion, le rapport mentionne ceci :

« La manière dont les TIC sont utilisées semble donc d'une importance considérable, ce qui exige de tenir compte d'une réalité plus complexe que la combinaison simpliste de l'utilisation ou non de dispositifs numériques par les jeunes. Par exemple, il a été constaté que la performance résultant de l'utilisation de ces dispositifs dépend également du type de stratégie pédagogique adoptée par l'enseignant en classe. L'analyse du lien entre les performances disciplinaires et l'utilisation des dispositifs numériques devrait donc continuer à faire l'objet d'études futures, afin de préciser plus en détail l'impact de la manière dont ces dispositifs sont utilisés. Avec des données plus ciblées, il serait également particulièrement intéressant de pouvoir prendre en compte les compétences numériques réelles des élèves et de savoir si elles peuvent être liées à des façons d'utiliser les TIC qui peuvent contribuer à un apprentissage disciplinaire plus efficace. »

Je tiens naturellement ce rapport à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient en faire lecture, ainsi que la position du service de l'enseignement obligatoire, à laquelle cette réponse est totalement conforme, et je vous remercie de votre attention. »

Assainissement Binrée

M. Eric SIVIGNON (cc) indique que suite aux crédits complémentaires votés en septembre dernier par le Conseil général pour l'assainissement du site de La Binrée à Fleurier, celui-ci a été finalisé. Toute la dépollution était faite selon les objectifs fixés. Le bilan financier reste encore à boucler, mais il finira avec quelques dizaines de milliers de francs de marge par rapport aux crédits votés.

Réorganisation des dicastères

M. SIVIGNON (cc) revient sur le communiqué de presse à propos des réorganisations dans les dicastères par rapport aux charges et aux projets en cours au DTSC, que ce soit la révision du PAL, les extensions du chauffage à distance, la rénovation du chauffage à distance des Bayards, les travaux à Môtiers et à Noiraigue, les réaménagements de noms de rues qui sont prévus, il a proposé au Conseil communal de procéder à une légère réorganisation afin de pouvoir assurer le meilleur service possible pour ces gros projets, notamment pour le PAL, qui impactent de très nombreux propriétaires. Le Conseil communal a suivi cette proposition et c'est Frédéric Mairy qui va reprendre la supervision de l'espaceVAL et des activités liées au terrain de foot. Il y a régulièrement des demandes et des négociations à faire en lien avec l'utilisation de tous les terrains de foot. C'est M. Mairy qui reprendra ces décisions et M. Simon-Vermot reprendra le projet de rénovation de la piscine des Combes et qui reprendra donc les études complémentaires demandées pour arriver à ficeler un projet de rénovation de la piscine. Le but du Conseil communal est vraiment d'accompagner au mieux la révision du PAL. Par exemple, le DTSC a envoyé hier 503 courriers aux propriétaires qui sont impactés par ces changements d'affectation. Et c'est évidemment le service après-vente qu'il faut assurer sur ces 503 courriers déjà envoyés. Il est indispensable que la Commune accompagne les propriétaires et toutes les personnes impactées par ce PAL, pour les guider dans les démarches à venir.

10. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

B. QUESTIONS

Aucune interpellation, ni question ne sont parvenues à la Chancellerie.

11. Nomination du Bureau du Conseil général

Le président indique que, conformément à l'article 3.15 al. 3 du règlement général de commune, le Législatif va nommer, dans l'ordre : un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2023-2024.

Sur proposition des partis, sont élu·e·s tacitement, félicité·e·s et applaudi·e·s :

- Président M. Niels Rosselet-Christ (UDC)
- 1^{ère} Vice-présidente Mme Cécile Mermet (PS)
- 2^{ème} Vice-présidente Mme Céline Rufener Eschler (PLR)
- Secrétaire M. Adrien Pagnier (PLR)
- Secrétaire-suppléant M. François Oppliger (PS)
- Questeurs M. René Perret (PS)
M. Caryl Tüller (PLR)

Le président sortant prend ensuite la parole en ces termes : « *Et voilà, il est venu le temps pour moi de vous adresser mes derniers mots en tant que président de notre Conseil. Premièrement, je tiens à remercier le personnel communal, qui permet la bonne tenue des séances. Un merci particulier à notre chancelier qui m'a grandement aidé dans la préparation des séances. Merci également au Conseil communal pour la bonne collaboration. Je ne vais pas oublier de vous remercier vous, chers collègues.*

Merci pour la bonne collaboration que nous avons eue ainsi que pour votre fair-play lors des débats. Votre discipline était quasiment parfaite, à l'exception de quelques suspensions de séances qui se sont un peu trop allongées, je ne citerais personne mais je n'en pense pas moins !

Cher Niels, on pourrait qualifier ton élection au poste de président comme un cadeau d'anniversaire en avance, puisque sauf erreur, tu es du 20 juin. Ou alors, c'est peut-être un cadeau pour moi, de laisser ce poste puisque je suis du 21. Plus sérieusement, ce soir, je suis partagé entre le soulagement d'avoir accompli ma tâche, certes par toujours avec le tact et l'éloquence attendus d'un président mais avec autant de cœur que possible et un peu nostalgique de laisser mon poste. En effet, j'ai pris beaucoup de plaisir à diriger les débats durant cette année, il faut bien le dire, à jouer un peu le chef de l'Assemblée, on y prendrait goût. Au cours de ce mandat de président, j'ai eu la chance de travailler comme indépendant et donc de pouvoir me libérer à ma guise pour préparer les séances avec la Chancellerie. Enfin ça, c'était avant le retour des beaux jours parce que depuis avril, ça devenait un peu la course.

Lors de ma prise de fonction, j'ai dit que je n'avais pas soucis de diriger les débats car j'avais l'impression que nous étions tous réunis dans le but de faire avancer la commune, chacun à notre manière. Une année après, cette impression est confirmée et je vous en remercie.

Pour finir je souhaite plein de succès à mon successeur ainsi qu'un magnifique été à tous.

Et que vive Val-de-Travers. »

M. ROSSELET-CHRIST (UDC), nouveau président élu, s'exprime à son tour : *« Lorsque je suis entré au Conseil général de Val-de-Travers il y a déjà 9 ans maintenant, j'étais bien loin de me douter que j'allais poursuivre cette aventure jusqu'ici. C'était sans compter bien sûr sur la passion grandissante et toujours plus vive qui a animé mon engagement et qui continue de le faire. Peut-être est-ce un trait de famille, dans la continuité de feu mon grand-père Félix Rosselet-Christ qui lui aussi a été président de commune aux Bayards, sous la bannière des Radicaux toutefois, lorsque les assemblées communales villageoises étaient encore d'actualité.*

Vous me connaissez bien désormais, j'ai le verbe parfois acerbe et ne suis guère du genre à laisser planer l'ambiguïté sur les mots qui sont les miens. Nos échanges peuvent être vifs mais ils contribuent à la vie du débat au sein de notre Conseil.

Ce soir, vous m'avez élu à la présidence du Conseil général. Pendant un an, je serai tenu de conduire les débats sans pouvoir y participer avec ma façon habituelle. C'est donc une belle opportunité aujourd'hui pour certains d'entre vous qui, probablement, se disent déjà : « Rosselet au perchoir, ça nous fera des vacances ! »

Mais en ce qui me concerne, plus qu'une opportunité, c'est surtout un véritable honneur que de me voir confier ce titre de premier citoyen, témoin de la confiance que vous me portez dans nos divergences pour assurer la bonne marche de l'institution qui est la nôtre.

Gardons à l'esprit que le Conseil général, c'est le premier pouvoir de la Commune. Nous toutes et tous portons donc sur nos épaules d'importantes responsabilités ; les conséquences de nos décisions ont un impact aussi direct que réel sur la vie de tous les habitants. La bonne conduite de notre institution est donc de mise afin d'assurer un travail aussi qualitatif que possible, dans l'intérêt de toutes et de tous et je ferai bien entendu tout mon possible pour assurer le bon déroulement de nos travaux et m'assurer, à cet effet, du parfait respect du règlement communal.

Nos désaccords sont la saine clef de notre démocratie ; ils font vivre le débat, ils dynamisent notre engagement et enrichissent les chemins qui, finalement, nous conduisent toutes et tous vers un but commun : une commune prospère où il fait bon vivre, pour toutes les Vallonnières et tous les Vallonniers.

Je vous remercie une fois encore toutes et tous pour votre confiance.

Vive la démocratie, vive la liberté et longue vie à notre beau Vallon ! »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Elle remercie l'Assemblée, lève la séance à 20h53 et invite tout le monde pour une verrée à la sortie.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Florian Dreyer

Cécile Mermet

Motion en suspens :

- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022